

Sommaire du contenu

Volume 1

**LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
FORESTIER, RLRQ, c. A-18.1**

● **RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES
FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT, RLRQ, c. A-18.1, r. 0.01**

● **RÈGLEMENT SUR LES CHANGEMENTS DE DESTINATION
DES BOIS ACHETÉS PAR UN BÉNÉFICIAIRE DE GARANTIE
D'APPROVISIONNEMENT EN APPLICATION DE SA
GARANTIE, RLRQ, c. A-18.1, r. 0.1**

**LOI AFFIRMANT LE CARACTÈRE COLLECTIF DES
RESSOURCES EN EAU ET FAVORISANT UNE MEILLEURE
GOUVERNANCE DE L'EAU ET DES MILIEUX ASSOCIÉS,
RLRQ, c. C-6.2**

**CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, RLRQ, c. C-24.2
[EXTRAITS]**

● **RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES
DANGEREUSES, RLRQ, c. C-24.2, r. 43**

**LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL,
RLRQ, c. C-61.01**

● **RÈGLEMENT CONCERNANT CERTAINES MESURES
TRANSITOIRES ET NÉCESSAIRES À L'APPLICATION DE LA
LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA CONSERVATION DU
PATRIMOINE NATUREL ET D'AUTRES DISPOSITIONS, RLRQ,
c. C-61.01, r. 0.1**

**LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA
FAUNE, RLRQ, c. C-61.1**

● **RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS DE CHASSE D. 858-99,
(1999) 131 G.O. II, 3529**

● **RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS DE PIÉGEAGE ET LE
COMMERCE DES FOURRURES, RLRQ, c. C-61.1, r. 3**

- **RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX À DÉCLARATION OBLIGATOIRE, RLRQ, c. C-61.1, r. 4**
 - **RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX EN CAPTIVITÉ, RLRQ, c. C-61.1, r. 5.1**
 - **RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION DE DISPOSITIONS LÉGISLATIVES PAR LES AGENTS DE PROTECTION DE LA FAUNE, RLRQ, c. C-61.1, r. 6**
 - **RÈGLEMENT SUR LA CHASSE, RLRQ, c. C-61.1, r. 12**
 - **DÉCISION CONCERNANT LA DÉLIMITATION DES UNITÉS DE GESTION DES ANIMAUX À FOURRURE DÉCISION, (2002) 134 G.O. II, 4211**
 - **RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE SOUMISES À LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC, RLRQ, c. C-61.1, r. 15**
 - **RÈGLEMENT SUR LES HABITATS FAUNIQUES, RLRQ, c. C-61.1, r. 18**
 - **RÈGLEMENT SUR LES PERMIS DE GARDE D'ANIMAUX EN CAPTIVITÉ, RLRQ, c. C-61.1, r. 20.1.1**
 - **RÈGLEMENT SUR LES PERMIS DE PÊCHE, RLRQ, c. C-61.1, r. 20.2**
 - **RÈGLEMENT SUR LE PIÉGEAGE ET LE COMMERCE DES FOURRURES, RLRQ, c. C-61.1, r. 21**
 - **RÈGLEMENT SUR LA VENTE, L'IMPORTATION, LA POSSESSION ET LA DISPOSITION D'UN ANIMAL, RLRQ, c. C-61.1, r. 33.1**
 - **RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE, RLRQ, c. C-61.1, r. 32**
 - **RÈGLEMENT SUR LES ZONES DE PÊCHE ET DE CHASSE, RLRQ, c. C-61.1, r. 34**
 - **RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIQUES, RLRQ, c. C-61.1, r. 53**
 - **RÈGLEMENT SUR LES ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE DE CHASSE ET DE PÊCHE, RLRQ, c. C-61.1, r. 78**
- LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, RLRQ, c. D-8.1.1**

SOMMAIRE DU CONTENU

**LOI SUR LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES,
RLRQ, c. E-12.01**

- **RÈGLEMENT SUR LA DISPOSITION DE CHOSES SAISIES,
RLRQ, c. E-12.01, r. 1**
- **RÈGLEMENT SUR LES ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES
OU VULNÉRABLES ET LEURS HABITATS, RLRQ, c. E-12.01, r. 2**
- **RÈGLEMENT SUR LES ESPÈCES FLORISTIQUES
MENACÉES OU VULNÉRABLES ET LEURS HABITATS, RLRQ,
c. E-12.01, r. 3**
- **LISTE DES ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNIQUES
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU
VULNÉRABLES, RLRQ, c. E-12.01, r. 5**

**LOI CONCERNANT DES MESURES DE COMPENSATION POUR
LA RÉALISATION DE PROJETS AFFECTANT UN MILIEU
HUMIDE OU HYDRIQUE, RLRQ, c. M-11.4**

**LOI SUR CERTAINES MESURES PERMETTANT D'APPLIQUER
LES LOIS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE
SÉCURITÉ DES BARRAGES, RLRQ, c. M-11.6**

- **RÈGLEMENT CONCERNANT LES FRAIS EXIGIBLES LIÉS À
LA TRAÇABILITÉ DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS, RLRQ,
c. M-11.6, r. 1**
- **RÈGLEMENT SUR LE TARIF PERMETTANT DE
DÉTERMINER LES COÛTS D'ÉCHANTILLONNAGE,
D'ANALYSE, D'INSPECTION OU D'ENQUÊTE FAISANT PARTIE
DES FRAIS D'UNE POURSUITE CIVILE OU PÉNALE
INTENTÉE POUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR
CERTAINES MESURES PERMETTANT D'APPLIQUER LES
LOIS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE SÉCURITÉ
DES BARRAGES, RLRQ, c. M-11.6, r. 2**

LOI SUR LES MINES, RLRQ, c. M-13.1 [EXTRAITS]

- **RÈGLEMENT SUR LES SUBSTANCES MINÉRALES AUTRES
QUE LE PÉTROLE, LE GAZ NATUREL ET LA SAUMURE,
RLRQ, c. M-13.1, r. 2**

**LOI SUR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, RLRQ, c. M-30.001**

● **MODALITÉS DE SIGNATURE DE CERTAINS DOCUMENTS
DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, RLRQ, c. M-30.001, r. 1**

LOI SUR LES PARCS, RLRQ, c. P-9, r. 25

● **RÈGLEMENT SUR LES PARCS, RLRQ, c. P-9, r. 25**

**LOI SUR LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES
BÂTIMENTS, RLRQ, c. P-9.02**

LOI SUR LES PESTICIDES, RLRQ, c. P-9.3

● **CODE DE GESTION DES PESTICIDES, RLRQ, c. P-9.3, r. 1**

● **RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS
POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES, RLRQ,
c. P-9.3, r. 2**

**LOI SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS, RLRQ, c. P-30.01
[EXTRAITS]**

● **RÈGLEMENT SUR L'INTÉGRATION DE CONTENU À FAIBLE
INTENSITÉ CARBONE DANS L'ESSENCE ET LE CARBURANT
DIESEL, RLRQ, c. P-30.01, r. 0.1**

● **ARRÊTÉ MINISTÉRIEL CONCERNANT LES MÉTHODES ET
LES OUTILS DE MESURE POUR L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT SUR L'INTÉGRATION DE CONTENU À FAIBLE
INTENSITÉ CARBONE DANS L'ESSENCE ET LE CARBURANT
DIESEL, RLRQ, c. P-30.01, r. 0.2**

● **RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS, RLRQ, c.
P-30.01, r. 2**

LOI SUR LA PROTECTION DES ARBRES, RLRQ, c. P-37

**LOI SUR LA PROVOCATION ARTIFICIELLE DE LA PLUIE,
RLRQ, c. P-43**

● **RÈGLEMENT SUR LA PROVOCATION ARTIFICIELLE DE LA
PLUIE, RLRQ, c. P-43, r. 1**

**LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE, RLRQ, c. R-6.01
[EXTRAITS]**

● **RÈGLEMENT RELATIF À LA REDEVANCE ANNUELLE AU
FONDS VERT, RLRQ, c. R-6.01, r. 6**

LOI SUR LE RÉGIME DES EAUX, RLRQ, c. R-13

SOMMAIRE DU CONTENU

● **RÈGLEMENT SUR LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT, RLRQ, c. R-13, r. 1**

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, RLRQ, c. S-2.1 [EXTRAITS]

LOI SUR LA SÉCURITÉ DES BARRAGES, RLRQ, c. S-3.1.01

● **RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES BARRAGES, RLRQ, c. S-3.1.01, r. 1**

LOI SUR LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC, RLRQ, c. S-13.01

● **RÈGLEMENT SUR LA SIGNATURE DE CERTAINS DOCUMENTS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC, RLRQ, c. S-13.01, r. 3**

LOI SUR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE, RLRQ, c. S-22.01

LOI SUR LA VENTE ET LA DISTRIBUTION DE BIÈRE ET DE BOISSONS GAZEUSES DANS DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE RLRQ, c. V-5.001 (ABROGÉE)

● **RÈGLEMENT SUR LES PERMIS DE DISTRIBUTION DE BIÈRE ET DE BOISSONS GAZEUSES, RLRQ, c. V-5.001, r. 1**

Volume 2

LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, RLRQ, c. Q-2

● **RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS DANS DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET SENSIBLES, RLRQ, c. Q-2, r. 0.1**

● **RÈGLEMENT SUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS, RLRQ, c. Q-2, r. 1**

● **RÈGLEMENT SUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU MAZOUT, RLRQ, c. Q-2, r.1.1**

● **RÈGLEMENT SUR LES AQUEDUCS ET ÉGOUTS PRIVÉS, RLRQ, c. Q-2, r. 4.01**

● **RÈGLEMENT SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ATMOSPHÈRE, RLRQ, c. Q-2, r. 4.1**

- **RÈGLEMENT CONCERNANT LE CADRE D'AUTORISATION DE CERTAINS PROJETS DE TRANSFERT D'EAU HORS DU BASSIN DU FLEUVE SAINT-LAURENT, RLRQ, c. Q-2, r. 5.1**
- **RÈGLEMENT SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES, RLRQ, c. Q-2, r. 7.1**
- **CODE DE CONCEPTION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ADMISSIBLE À UNE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ, RLRQ, c. Q-2, r. 9.01**
- **RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR L'ATTEINTE AUX MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES, RLRQ, c. Q-2, r. 9.1**
- **RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, RLRQ, c. Q-2, r. 10**
- **RÈGLEMENT SUR LES DÉCHETS BIOMÉDICAUX, RLRQ, c. Q-2, r. 12**
- **RÈGLEMENT SUR LES DÉCHETS SOLIDES, RLRQ, c. Q-2, r. 13**
- **RÈGLEMENT SUR LA DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU, RLRQ, c. Q-2, r. 14**
- **RÈGLEMENT SUR LA DÉCLARATION OBLIGATOIRE DE CERTAINES ÉMISSIONS DE CONTAMINANTS DANS L'ATMOSPHERE, RLRQ, c. Q-2, r. 15**
- **DÉTERMINATION DES PLAFONDS ANNUELS 2013-2020 DÉTERMINATION DES PLAFONDS ANNUELS D'UNITÉS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE RELATIFS AU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR LA PÉRIODE 2013-2020, D. 1185-2012, (2012) 144 G.O. II, 5613**
- **DÉTERMINATION DES PLAFONDS ANNUELS D'UNITÉS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE RELATIFS AU SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR LA PÉRIODE 2021-2030, RLRQ, c. Q-2, r. 15.3**
- **RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS LIQUIDES DES RAFFINERIES DE PÉTROLE, RLRQ, c. Q-2, r. 16**

SOMMAIRE DU CONTENU

- **RÈGLEMENT VISANT L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SOUTIEN FINANCIER D'UN SYSTÈME DE CONSIGNE DE CERTAINS CONTENANTS, RLRQ, c. Q-2, r. 16.1**
- **RÈGLEMENT SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES VÉHICULES AUTOMOBILES, RLRQ, c. Q-2, r. 17**
- **RÈGLEMENT SUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, RLRQ, c. Q-2, r. 17.1**
- **RÈGLEMENT SUR L'ENFOUISSEMENT DES SOLS CONTAMINÉS, RLRQ, c. Q-2, r. 18**
- **RÈGLEMENT SUR L'ENFOUISSEMENT ET L'INCINÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, RLRQ, c. Q-2, r. 19**
- **RÈGLEMENT SUR L'ENTREPOSAGE DES PNEUS HORS D'USAGE, RLRQ, c. Q-2, r. 20**
- **RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES, RLRQ, c. Q-2, r. 22**
- **RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉVALUATION ET L'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT DE CERTAINS PROJETS, RLRQ, c. Q-2, r. 23.1**
- **RÈGLEMENT SUR L'ÉVALUATION ET L'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT DANS UNE PARTIE DU NORD-EST QUÉBÉCOIS, RLRQ, c. Q-2, r. 24**
- **RÈGLEMENT SUR L'ÉVALUATION ET L'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE MILIEU SOCIAL DANS LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS, RLRQ, c. Q-2, r. 25**
- **RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES, RLRQ, c. Q-2, r. 26**
- **RÈGLEMENT RELATIF À L'EXPLOITATION D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS, RLRQ, c. Q-2, r. 26.1**
- **RÈGLEMENT SUR LES FABRIQUES DE PÂTES ET PAPIERS, RLRQ, c. Q-2, r. 27**
- **ARRÊTÉ MINISTÉRIEL CONCERNANT LES FRAIS EXIGIBLES EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, RLRQ, c. Q-2, r. 28**

- **RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES RELATIFS AU RÉGIME D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET D'AUTRES FRAIS, RLRQ, c. Q-2, r. 28.02**
- **RÈGLEMENT SUR LES GARANTIES FINANCIÈRES EXIGIBLES POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉSIDUELLES, RLRQ, c. Q-2, r. 28.1**
- **RÈGLEMENT SUR LA GESTION DE LA NEIGE, DES SELS DE VOIRIE ET DES ABRASIFS, RLRQ, c. Q-2, r. 28.2**
- **RÈGLEMENT SUR LES HALOCARBURES, RLRQ, c. Q-2, r. 29**
- **RÈGLEMENT PORTANT INTERDICTION À LA MISE EN MARCHÉ DE CERTAINS DÉTERGENTS À VAISSELLE, RLRQ, c. Q-2, r. 30**
- **RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES, RLRQ, c. Q-2, r. 32**
- **RÈGLEMENT RELATIF À CERTAINES MESURES TRANSITOIRES NÉCESSAIRES POUR L'APPLICATION DE LA LOI MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT EN MATIÈRE DE CONSIGNE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE, RLRQ, c. Q-2, r. 32.1.1**
- **RÈGLEMENT CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE PROVISOIRE DES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LE CHAPITRE 7 DES LOIS DE 2021 EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS, RLRQ, c. Q-2, r. 32.2**
- **RÈGLEMENT SUR LES NORMES ENVIRONNEMENTALES APPLICABLES AUX VÉHICULES LOURDS, RLRQ, c. Q-2, r. 33**
- **RÈGLEMENT SUR CERTAINS ORGANISMES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL DU TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS, RLRQ, c. Q-2, r. 34**
- **RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, RLRQ, c. Q-2, r. 34.1**
- **POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES, RLRQ, c. Q-2, r. 35**
- **POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RLRQ, c. Q-2, r. 35.1**

SOMMAIRE DU CONTENU

- **RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION, RLRQ, c. Q-2, r. 35.2**
- **RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PERSONNES APTES À ÊTRE NOMMÉES MEMBRES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, RLRQ, c. Q-2, r. 35.3**
- **RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS DE BOISEMENT ET DE REBOISEMENT SUR DES TERRES DU DOMAINE PRIVÉ ADMISSIBLES À LA DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES, RLRQ, c. Q-2, r. 35.3.1**
- **RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS DE DESTRUCTION D'HALOCARBURES ADMISSIBLES À LA DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES, RLRQ, c. Q-2, r. 35.4**
- **RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS DE VALORISATION ET DE DESTRUCTION DE MÉTHANE PROVENANT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT ADMISSIBLES À LA DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES, RLRQ, c. Q-2, r. 35.5**
- **RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LES REJETS DES EMBARCATIONS DE PLAISANCE, RLRQ, c. Q-2, r. 36**
- **RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION ET LA RÉHABILITATION DES TERRAINS, RLRQ, c. Q-2, r. 37**
- **RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHERE, RLRQ, c. Q-2, r. 38**
- **RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DES PISCINES ET AUTRES BASSINS ARTIFICIELS, RLRQ, c. Q-2, r. 39**
- **RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE, RLRQ, c. Q-2, r. 40**
- **RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE PRODUITS PAR LES ENTREPRISES, RLRQ, c. Q-2, r. 40.1**
- **RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES CONTENANTS DE PEINTURE ET DES PEINTURES MIS AU REBUT, RLRQ, c. Q-2, r. 41**

- **RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DES HUILES USAGÉES, DES CONTENANTS D'HUILE OU DE FLUIDE ET DES FILTRES USAGÉS, RLRQ, c. Q-2, r. 42**
- **RÈGLEMENT SUR LA REDEVANCE EXIGIBLE POUR L'UTILISATION DE L'EAU, RLRQ, c. Q-2, r. 42.1**
- **RÈGLEMENT SUR LES REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, RLRQ, c. Q-2, r. 43**
- **RÈGLEMENT SUR LE RÉEMPLOI DES CONTENANTS D'EAU DE PLUS DE 8 LITRES, RLRQ, c. Q-2, r. 44**
- **RÈGLES DE PROCÉDURE RELATIVES AU DÉROULEMENT DES AUDIENCES PUBLIQUES, RLRQ, c. Q-2, r. 45**
- **RÈGLES DE PROCÉDURE DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, RLRQ, c. Q-2, r. 45.1**
- **RÈGLES DE PROCÉDURE TEMPORAIRES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT POUR LA PÉRIODE DURANT LAQUELLE EST DÉCLARÉ L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE POUR PROTÉGER LA SANTÉ DE LA POPULATION D. 551-2020, (2020) 152 G.O. II, 2457A**
- **RÈGLEMENT SUR LE STOCKAGE ET LES CENTRES DE TRANSFERT DE SOLS CONTAMINÉS, RLRQ, c. Q-2, r. 46**
- **RÈGLEMENT PORTANT SUR UN SYSTÈME DE COLLECTE SÉLECTIVE DE CERTAINES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RLRQ, c. Q-2, r. 46.01**
- **RÈGLEMENT CONCERNANT LE SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE, RLRQ, c. Q-2, r. 46.1**
- **RÈGLEMENT CONCERNANT LA TRAÇABILITÉ DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS, RLRQ, c. Q-2, r. 47.01**
- **RÈGLEMENT SUR LES USINES DE BÉTON BITUMINEUX, RLRQ, c. Q-2, r. 48**
- **RÈGLEMENT CONCERNANT LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, RLRQ, c. Q-2, r. 49**

Volume 3

LOIS DIVERSES

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, RLRQ, c. A-2.1 [EXTRAITS]

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, RLRQ, c. A-19.1 [EXTRAITS]

LOI VISANT L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE VÉHICULES AUTOMOBILES ZÉRO ÉMISSION AU QUÉBEC AFIN DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET AUTRES POLLUANTS, RLRQ, c. A-33.02

- **RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE VÉHICULES AUTOMOBILES ZÉRO ÉMISSION AU QUÉBEC AFIN DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET AUTRES POLLUANTS, RLRQ c. A-33.02, r. 1**

- **RÈGLEMENT VISANT LA LIMITATION DU NOMBRE DE CRÉDITS POUVANT ÊTRE UTILISÉS PAR UN CONSTRUCTEUR AUTOMOBILE ET LA CONFIDENTIALITÉ DE CERTAINS RENSEIGNEMENTS, RLRQ c. A-33.02, r. 2**

- **LOI SUR LES CENTRES DE COMMUNICATIONS D'URGENCE, RLRQ, c. C-8.2.1**

LOI APPROUVANT LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS, RLRQ, c. C-67

LOI SUR LES DROITS DE CHASSE ET DE PÊCHE DANS LES TERRITOIRES DE LA BAIE JAMES ET DU NOUVEAU-QUÉBEC, RLRQ, c. D-13.1

LOI SUR LE PARC DE LA MAURICIE ET SES ENVIRONS, RLRQ, c. P-7

LOI SUR LE PARC FORILLON ET SES ENVIRONS, RLRQ, c. P-8

LOI SUR LE PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT, RLRQ, c. P-8.1

**LOI SUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX INUIT
BÉNÉFICIAIRES DE LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES
ET DU NORD QUÉBÉCOIS POUR LEURS ACTIVITÉS DE
CHASSE, DE PÊCHE ET DE PIÉGEAGE, RLRQ, c. P-30.2**

**LOI METTANT FIN À LA RECHERCHE
D'HYDROCARBURES OU DE RÉSERVOIRS SOUTERRAINS,
À LA PRODUCTION D'HYDROCARBURES ET À
L'EXPLOITATION DE LA SAUMURE, RLRQ, c. R-1.01**

LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE, RLRQ, c. S-2.2 [EXTRAITS]

LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE, RLRQ, c. S-2.3

**LOI SUR LE STOCKAGE DE GAZ NATUREL ET SUR LES
CONDUITES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE, RLRQ, c.
S-34.1**

**LOI SUR LES VILLAGES CRIS ET LE VILLAGE NASKAPI,
RLRQ, c. V-5.1**

LOI SUR LA VOIRIE, RLRQ, c. V-9 [EXTRAITS]

**LOI CONCERNANT LA DÉLIMITATION DU DOMAINE
HYDRIQUE DE L'ÉTAT ET LA PROTECTION DE MILIEUX
HUMIDES LE LONG D'UNE PARTIE DE LA RIVIÈRE
RICHELIEU L.Q. 2009, c. 31**

**LOI CONCERNANT LE PARC NATIONAL DU MONT-
ORFORD L.Q. 2010, c. 9**

AUTRES DOCUMENTS

VILLE DE MONTRÉAL (CMM)

**RÈGLEMENT SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX
CMM, N^O 2008-47**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2001-10 SUR LES REJETS À
L'ATMOSPHÈRE ET SUR LA DÉLÉGATION DE SON
APPLICATION**

MINISTÈRES ET ORGANISMES

**DIRECTIVE SUR LE CAPTAGE ET LA DISTRIBUTION
DE L'EAU (DIRECTIVE N^O 001)**

**DIRECTIVE SUR LES RÉSEAUX D'ÉGOUT, ENTRÉE EN
VIGUEUR LE 25 OCTOBRE 1989 (DIRECTIVE N^O 004)**

SOMMAIRE DU CONTENU

**DEMANDE D'UNE AUTORISATION MINISTÉRIELLE
POUR L'UTILISATION DE PESTICIDES JANVIER 2021
(DIRECTIVE NO 017)**

**DIRECTIVE SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE, MARS 2012
(DIRECTIVE N^O 019)**

DIRECTIVE SUR LA REMISE D'ÉCHANTILLONS (2006)

**NOTE D'INSTRUCTIONS 98-01 SUR LE BRUIT (NOTE
RÉVISÉE EN DATE DU 9 JUIN 2006)**

ORIENTATIONS

**LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT EN
MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT - LA PROTECTION DU
TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (ET
ADDENDA)**

**PRÉCISIONS RELATIVES À L'ENCADREMENT DES
ÉLEVAGES À FORTE CHARGE D'ODEUR, EN
PARTICULIER PORCINS, ET À LA PROTECTION DU
MILIEU NATUREL**

POLITIQUES

**POLITIQUE SUR L'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES
(1988)**

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

**POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET DE
RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS ET
PLAN D'ACTION 2017-2021**

PROGRAMMES

**PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DES
LABORATOIRES D'ANALYSE NORMES ET EXIGENCES**

**PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE GESTION DES PNEUS
HORS D'USAGE 2021-2026**

GUIDES

**GUIDE D'INTERVENTION PROTECTION DES SOLS ET
RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS (MAI
2021)**

FICHES TECHNIQUES

LACS ARTIFICIELS (FICHE TECHNIQUE N° 18)

ÉTAT DE SITUATION

**VERS UNE GESTION OPTIMALE DES FOSSES
SEPTIQUES AU QUÉBEC ÉTAT DE SITUATION SUR LA
GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES
FÉVRIER 2015**

Index